

# Quel appui en matière de **gestion** aux groupements cotonniers ?

Par **Valentin Beauval\***,

*Une comptabilité transparente et une bonne gestion des ressources collectives facilitent le fonctionnement interne des groupements et coopératives de tous types. Faute d'être cohérent à ces deux niveaux, la confiance s'amenuise et des conflits internes surgissent entre membres. Beaucoup de groupements cotonniers d'Afrique de l'Ouest ont éclaté suite à des problèmes de ce genre.*



Médart Lebot

Pour les appuyer dans ces deux domaines, diverses formations existent. Par exemple :

- Dans le **Zou au Bénin**, des conseillers spécialisés en gestion et salariés de l'union départementale assurent quelques formations des responsables paysans des groupements avec, en soutien, un très important programme d'alphabétisation touchant les hommes et femmes des villages concernés.

- Dans l'**Ouest du Burkina**, des conseillers salariés des petites unions départementales membres de l'UNPC-B interviennent en appui aux responsables des groupements pour la tenue des documents comptables et présentent généralement les résultats financiers lors des assemblées générales. En parallèle, a été mis en place un programme de formation qui a pour but d'élever le niveau de compétences des membres des bureaux des groupements.

- Dans les **zones cotonnières du Mali**, une formule analogue a été implantée avec une forte implication de la CMDT. En l'absence de faitière cotonnière, des organisations paysannes spécialisées en appui gestion ont été créées et emploient des conseillers. Ces OP assurent également la formations des responsables de groupe-

ments. Comme au Burkina, ces formations n'ont pas encore pleinement atteint leurs objectifs et les résultats comptables sont trop rarement présentés par des responsables paysans lors des AG.

Le suivi et le contrôle exercé par les conseillers au Mali et au Burkina a très certainement permis un assainissement de la situation financière de nombreux groupements et cela rassure les partenaires de la filière coton, inquiets face aux impayés internes et externes des OP. L'appui est cependant encore insuffisant en matière d'apurement des dettes internes ou de gestion prévisionnelle car les compétences de nombreux conseillers sont limitées dans ces 2 domaines clefs.

Pour superviser le travail des conseillers et limiter les dérapages (*par exemple, entente entre conseiller et membres du CA d'un groupement*), des postes d'inspecteurs ont été créés au Mali et au Burkina. Cela alourdit l'ensemble du dispositif et celui-ci peut se révéler assez coûteux pour les filières concernées dans les zones comprenant de nombreux groupements de petite taille (*moins de 50 t. de coton-graine*).

Mes expériences au sein des OP françaises dont je suis membre ou en appui aux OP cotonnières béninoises m'amènent à penser que ces contrôles externes seront insuffisants pour résoudre les dysfonc-

tionnements existant au sein des groupements en matière de vie associative ou de gestion.

Je pense qu'il faudrait privilégier **les activités d'alphabétisation et de formation** favorisant l'apparition de **contre-pouvoirs** dans les OP même, ces contre-pouvoirs étant indispensables pour les dynamiser. La formation des responsables du bureau est certes nécessaire mais il faudrait toucher un nombre plus élevé de membres, en particulier les membres des comités de surveillance des groupements afin qu'ils exercent mieux leurs fonctions.

Par ailleurs, je crains que beaucoup de conseillers ne transfèrent que partiellement leurs savoirs aux élus paysans, surtout s'ils ont des craintes pour leur devenir, lequel est actuellement imprécis (*absence de statut et perspectives de carrière mal définies dans les 3 pays cités*).

Les responsables paysans des zones cotonnières d'Afrique de l'ouest et leurs conseillers de gestion doivent aussi s'exprimer sur ces sujets. **C'est à eux** plutôt qu'à nous de détailler leurs besoins et leurs souhaits en matière d'appui comptable et gestion à leurs OP. ■

\* Agriculteur, membre d'un GAEC en Anjou, d'une CUMA et de 2 coopératives. Consultant sur les thèmes développement rural et appui gestion aux OP et aux exploitations agricoles.